

ARFASSEC / FORMASAT : CFA SPORT, ANIMATION, TOURISME RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
N°UAI : 0451583 B et 0451742 Z • SIRET : 408 750 842 00036

La loi n°2018-771 dite "Avenir professionnel du 5 septembre 2018" réforme, entre autres, les modalités de versement de la taxe d'apprentissage. Désormais, 13% de la taxe d'apprentissage est affectée librement et directement, jusqu'au 31 mai, par les entreprises, aux établissements, organismes et services habilités à la percevoir.

L'ARFASSEC / FORMASAT est habilité à percevoir de plein droit ces 13% d'affectation libre

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à l'ARFASSEC / FORMASAT ?

1

Remplissez ce bordereau de versement au format numérique (PDF réinscriptible)

2

Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage (Par virement ou chèque)

3

FORMASAT vous adresse votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

BORDEREAU À RETOURNER PAR COURRIER OU PAR MAIL AVANT LE 31 MAI 2020

ARFASSEC FORMASAT
À l'attention de Nathalie MAIRE
185 rue du Clos Pasquiés • 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
nathalie.maire@formasat.fr • 02 38 49 88 11

Montant de votre versement de taxe d'apprentissage à l'ARFASSEC / FORMASAT : €

Virement (en précisant la référence suivante sur votre virement **FORMASAT-TA2020 + Votre n° de SIREN**)

IBAN : FR76 3000 3015 4000 0508 4706 664

Titulaire du compte : ARFASSEC CENTRE

BIC : SOGEFRPP

Chèque à l'ordre de l'ARFASSEC / FORMASAT et à renvoyer accompagné du présent bordereau.

Don en nature (préciser) : Valeur du don €

VOS COORDONNÉES

Nom de la société

N° de SIRET N° de SIREN

Adresse

Code postal Ville

NOM et Prénom du contact

Fonction

Téléphone Email :

DE QUELLE MANIÈRE SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE ?

Par mail

Par courrier

FORMASAT et ses apprenants vous remercient pour votre soutien !